

<http://www-artweb.univ-paris8.fr/?Stages-1615>

artweb

# Stages

- Menu - Départements - Cinéma - Masters -

Date de mise en ligne : mercredi 3 octobre 2012

---

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

---

### GENERALITES :

Le stage doit être effectué dans tout secteur du cinéma et de l'audiovisuel où l'étudiant a un moyen personnel de s'insérer, en France ou à l'étranger. À l'exception d'association dont il pourrait faire partie en qualité de membre.

Afin que le stage soit une réelle opportunité pour l'étudiant, il convient donc de le choisir avec soin et de démarrer la recherche de stage dès le début de l'année universitaire de M2. Conformément à la réglementation en vigueur, les étudiants doivent faire signer une convention de stage avant que celui-ci ne débute (voir le chapitre "Convention de stage").

Il doit être effectué, impérativement, durant l'année de M2. Celle-ci allant du 1er septembre de l'année N jusqu'au 31 août de l'année N+1.

Il est impératif d'informer par mail le responsable de la validation des stages ainsi que des difficultés éventuelles rencontrées dans la recherche d'un stage :

- en Réalisation et Création : Alain RAOUST (date limite de dépôt du rapport de stage pour une soutenance en juin le 24 juin 2019 avant 16h) (date limite de dépôt du rapport de stage pour une soutenance en octobre le 14 octobre 2019 avant 16h)
- en Valorisation des patrimoines : Dominique WILLOUGHBY date limite de dépôt du rapport de stage le 7 juin 2019 avant 12h pour le M1 et le 9 septembre 2019 avant 16h pour le M2)
- en Théorie, esthétique et histoire du Cinéma : Noël HERPE date limite de dépôt du rapport de stage 1ère session le 28 mai 2019 avant 16h 2e session tout début septembre au secrétariat :

Compte tenu de la spécificité du Master Théorie, esthétique et histoire du Cinéma et afin d'avoir des idées de stages qui soient en relation avec l'aspect "Recherches en Esthétique et en Histoire du Cinéma", les responsables des stages pour ce Master invitent les étudiants à leur demander orientations et précisions en envoyant un mail au secrétariat : [cinema@univ-paris8.fr](mailto:cinema@univ-paris8.fr) qui transmettra la demande. Réponse sera alors faite par courriel à tout étudiant qui le sollicitera en ce sens.

pour le master réalisation et création [alain.raoust@univ-paris8.fr](mailto:alain.raoust@univ-paris8.fr)

pour le master valorisation des patrimoines cinématographiques et audiovisuels [dominique.fournier-willoughby@univ-paris8.fr](mailto:dominique.fournier-willoughby@univ-paris8.fr)

Durée : 1 mois (soit 140 heures) minimum - 3 mois (420 heures) maximum

Attention : légalement parlant, un stage ne pourra jamais excéder plus de 6 mois dans le même organisme d'accueil

et par année universitaire.

# CONVENTION DE STAGE

La convention de stage est un contrat tripartite : elle doit être signée par : 1. Le stagiaire / 2. L'organisme d'accueil (entreprise, établissement public...) / 3. L'université (représentée, pour le département Cinéma, par les directeurs de l'UFR Arts Philosophie Esthétique : Grégoire Quenault et Guillaume Loizillon)

La procédure pour faire signer la convention est la suivante :

Téléchargez la convention ici :

Pour le master "Réalisation et création" :

Pour le master "Théorie, esthétique et histoire du Cinéma" :

Pour le master "Valorisation des patrimoines" :

**avenant convention de stage**



### convention de stage déconfinement



#### Convention de stage en anglais 2019-2020

1. Complétez-la si possible informatiquement
2. Imprimez-la en **3 exemplaires**
3. Signez les 3 exemplaires (dernière page : "Pour l'étudiant")
4. Faites signer et **tamponner** les 3 exemplaires par l'organisme d'accueil (dernière page "Pour l'organisme d'accueil")
5. Apportez les 3 exemplaires **ORIGINAUX** (ni photocopies, ni fax, ni scan : les signatures doivent être originales) + une copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile de l'année universitaire **au secrétariat master (A113)**.

Pour être valables les conventions doivent être signées **AVANT** le début du stage. Pour cela elle doivent être déposées au secrétariat master :

- au minimum 1 semaine avant que le stage ne débute si l'on est dans une période de cours
- 15 jours avant le début du stage, dans les périodes de congés : vacances de printemps, ponts, ...
- tout début juillet pour un stage durant juillet/août

**ATTENTION : Les conventions de stage ne sont désormais valables que jusqu'au 31 août de l'année universitaire en cours : ex : sur une convention 2018-2019, votre stage ne peut se faire au delà du 31 août 2019. Pour poursuivre votre stage au delà de cette date, il faut IMPERATIVEMENT être inscrit administrativement à l'université sur l'année universitaire suivante : ex : pour faire un stage au delà du 31 août 2019, vous devez être inscrit à Paris 8 en 2019-2020.**

Pour tout renseignement complémentaire concernant la convention de stage, écrivez à : [univ-paris8.fr?subject=cinema](mailto:univ-paris8.fr?subject=cinema)  
univ-paris8.fr

## VALIDATION - RAPPORT DE STAGE

### Validation :

M2 Réalisation et Création 10 ECTS

M2 Théorie, esthétique et histoire du Cinéma 10 ECTS

M1 Valorisation des patrimoines 10 ECTS - M2 Valorisation des patrimoines 10 ECTS

Pour les étudiants en double cursus : aucune disposition ne proscrit la possibilité pour un étudiant de réaliser un seul et même stage dans son double cursus. La seule condition de validité ce stage est **d'ordre pédagogique**, en effet le stage devra, respectivement et indépendamment, être en lien (pédagogique) avec les deux formations enseignées dans le cadre de ce double cursus. Merci de vous renseigner auprès des responsables de la validation des stages de vos 2 cursus.

### Rapport de stage

- Quand, Où, A qui ?

Les rapports de stage doivent être rédigés et déposés après la fin du stage au secrétariat Master (bureau A113) à l'attention du responsable de la validation qui en assure la lecture et la notation :

- en Réalisation et Création : Alain RAOUST
- en Valorisation des patrimoines : Dominique WILLOUGHBY
- en Théorie, esthétique et histoire du Cinéma : Noël HERPE

- Notation :

L'échelle complète des notes de 0 à 20 est utilisée. En cas de note inférieure à 10/20 l'étudiant doit refaire ou compléter son rapport.

- Pièces à fournir avec le rapport de stage :

- Photocopie de la convention de stage
- Attestation de stage de l'employeur **avec nombre d'heure + signature + cachet de l'organisme :**

#### **Attestation de stage**

- + pour les étudiants en Master Théorie : Demande de validation de stage :

#### **Demande de validation de stage**

### Sans ces documents aucun rapport ne sera examiné.

- Le rapport :

Le rapport n'est pas un mémoire mais il doit néanmoins s'efforcer de se plier aux exigences de la rigueur universitaire : sources indiquées, problématique clairement dégagée...

A proprement dit, il doit comporter, en une dizaine de pages, la présentation de l'entreprise ou du terrain de stage (1), la présentation des tâches effectuées (2) et la présentation de l'apport du stage dans les études de l'étudiant (3).

1. **Présentation du terrain de stage.** Il s'agit de présenter l'entreprise, l'association, le festival, où s'est déroulé le stage : situation Juridique, activités principales, place de l'entreprise sur le marché. Toute information permettant de situer sa place dans la filière cinématographique et audiovisuelle.
2. **Présentation des tâches effectuées.** Il s'agit de présenter les différents missions qui vous ont été confiées. Loin de tenir un journal de bord minute par minute, il faut mieux en présenter une approche synthétique, raisonnée, en classant les tâches ou missions en différentes catégories.
3. **L'apport.** Il s'agit d'analyser en fonction de vos acquis universitaires l'apport de ce stage à votre formation. Cette partie de réflexion est sans doute la plus importante du rapport, elle précise les liens entre les différents savoirs : savoir faire, savoir être, ...

## STAGE À L'ÉTRANGER

Convention de stage et procédure de validation sont les mêmes pour un stage à l'étranger.

Convention de stage en anglais à télécharger ci-dessus.

Votre attestation de responsabilité civile doit préciser que vous êtes bien couvert(e) dans le pays où a lieu le stage.

Vous pouvez bénéficier de bourses de mobilité si vous vous y prenez assez tôt. N'hésitez pas à contacter le SERCI (SErvice des Relations et de la Coopération Internationales) de l'université : <http://www.univ-paris8.fr/Aides-fin...>